



Pour citer cet article :

**“800000 jeunes loin de leur famille”,
Informations sociales, n°7-8, juillet-
août 1965, p. 13-23.**



800.000 jeunes loin de leur famille

Au sein de toute population, du moins dans les pays industrialisés ou en voie de développement, on trouve une catégorie de jeunes gens et de jeunes filles qui vivent éloignés de leur famille et qui se trouvent ainsi confrontés à une série de problèmes particuliers, d'ordre socio-psychologique ou d'ordre matériel : situation d'isolement ou difficultés de se loger et de se nourrir, par exemple.

Après une période de relative accalmie dans l'acuité de ce problème, par suite du malthusianisme de l'entre-deux guerres en particulier, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation qui prend une ampleur considérable sous la pression de trois facteurs principaux : l'arrivée à l'âge de l'adolescence des enfants nés après 1946 au moment de la recrudescence de la natalité, l'immigration, et l'exode rural, qui provoquent un brusque accroissement du nombre des jeunes isolés.

Cependant nous connaissons assez mal cette catégorie de population, nous manquons de renseignements statistiques, d'enquêtes sociologiques, qui nous permettraient d'évaluer le phénomène de l'isolement, ses causes et ses conséquences, en effectuant des comparaisons, et pourtant, depuis de nombreuses années, plus d'un siècle même, le problème a été maintes fois évoqué et de nombreuses actions ont été menées pour répondre aux besoins de ces jeunes.

Il y a quelques mois seulement M. Guy Houist, président de l'Union des Foyers de jeunes travailleurs, ne disposait que de renseignements

datant de 1960, et citait le nombre de 5.715.000 jeunes de 15 à 25 ans évalué par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1^{er} janvier 1960, avec une augmentation de 15 % jusqu'en 1965 : c'est-à-dire légèrement supérieur à 6.500.000, nombre utilisé par l'U.F.J.T. pour prévoir les besoins en foyers.

Or la S.E.D.E.S. (Société d'études pour le développement économique et social) travaillant sur les résultats du recensement de 1962, comptait à cette date déjà, pour une population totale de 45.300.000 personnes plus de 7.600.000 jeunes de 14 à 15 ans et évaluait que ce nombre atteindrait au 1^{er} janvier 1965 plus de 9.000.000.

L'ENQUÊTE DE LA S.E.D.E.S.

« En vue de la préparation du V^e Plan de développement économique et social, le ministère de la Santé publique et de la Population a demandé à la S.E.D.E.S. de mener une étude concernant les besoins en logements des jeunes isolés vivant en France, et formant introduction à un programme d'équipement en Foyers de jeunes travailleurs.

Le terme de « jeune isolé » s'applique aux jeunes des deux sexes, non mariés, qui ont quitté, à un moment donné, leur milieu familial et éventuellement leur milieu géographique d'origine, étant contraints à un déplacement plus ou moins lointain, définitif ou temporaire.

Cette étude, publiée au mois d'avril 1965, datée de décembre 1964, comporte trois parties principales :

— la première s'attache à évaluer l'importance et les caractéristiques des jeunes isolés de 14 à 25 ans vivant en France en 1962, établies à partir d'une exploitation spéciale du dernier recensement (sondage au 20^e);

— la seconde partie a pour objet de décrire, à partir des résultats d'une enquête directe effectuée en 1964, les origines, les principales motivations, le comportement des jeunes urbains isolés, tout spécialement en ce qui concerne leur logement. Une place particulière est réservée à l'examen de leur attitude vis-à-vis des foyers de jeunes travailleurs ;

— la troisième partie enfin est réservée aux prévisions de l'évolution du nombre et de la localisation des isolés d'ici à 1970.

Nous donnons ci-dessous quelques éléments de cette étude.

UN ISOLÉ SUR DIX JEUNES NON MARIÉS

L'enquête a évalué au 1^{er} janvier 1963 le nombre de jeunes isolés de 14 à 25 ans à 628.340. (Dans ce chiffre ne sont pas comptés les jeunes en « ménages collectifs », c'est-à-dire les internats, foyers de jeunes, travailleurs ou étudiants.) C'est-à-dire que sur les 16,8 % de la population âgés de 14 à 25 ans (7.614.960) nous trouvons 1 jeune isolé sur 12, et si nous considérons seulement les jeunes non mariés nous trouvons 1 isolé sur 10.

Il y a un peu plus de garçons que de filles parmi ces isolés (52 % et 48 %). Dans les classes d'âge 14-18 ans leur nombre est à peu près égal,

pour les 24-25 ans il y a deux fois plus de garçons que de filles; entre 19 et 23 ans les garçons sont beaucoup moins nombreux du fait du service militaire. Plus de 11 % de ces jeunes isolés sont des étrangers, dont deux tiers de garçons, avec des variables importantes, selon les nationalités entre les garçons et les filles (très peu de musulmanes algériennes, beaucoup d'Espagnoles...)

La grande majorité des jeunes isolés est formée par des jeunes « actifs » exerçant ou cherchant un emploi (78 %), dont 6,5 % en apprentissage. Les 18 % de jeunes isolés qui sont scolarisés représentent cependant 28 % des 14-18 ans isolés et 18 % aussi des 19-23 ans, mais seulement 9 % des 24-25 ans. La proportion des jeunes isolés actifs est donc nettement plus forte que pour l'ensemble.

UN JEUNE TRAVAILLEUR SUR SEPT EST ISOLÉ

Si plus de la moitié des garçons, parmi les jeunes isolés actifs sont ouvriers (54 %), la catégorie socio-professionnelle où l'on trouve le plus de filles est celle du personnel de service (48,1 % des actives), alors que l'on ne trouve que 12 % d'ouvriers et 2,6 % de garçons dans le personnel de service. Les employés de commerce et de bureau représentent 16 % des isolés actifs (20 % des filles et 12 % des garçons) et les agriculteurs et salariés agricoles 13 % (20 % de garçons et 6 % de filles). Les autres catégories socio-professionnelles : patrons, professions libérales (1 %) et cadres moyens (9 %) regroupant les autres isolés actifs.

Les jeunes ouvriers sont donc beaucoup plus souvent isolés que les autres (55 % de la population des jeunes isolés, alors que sur l'ensemble de la population les ouvriers représentent 44 %). Au total les jeunes ouvriers isolés, garçons et filles, représentent 34 % de la population des jeunes isolés actifs et un jeune sur quatre pour l'ensemble des isolés. Sur ces 34 % on compte 19 %

d'ouvriers qualifiés, 14 % d'ouvriers spécialisés, 11 % de manœuvres et 9 % d'apprentis.

Les taux d'isolement par secteur d'activité économique sont particulièrement importants dans le commerce, les industries alimentaires et le bâtiment pour les garçons, très élevés dans les services domestiques pour les filles.

Le taux d'isolement ne varie pas toujours en fonction de la taille des unités urbaines.

Si l'on compare le nombre de jeunes isolés dans les différentes catégories de communes on constate l'existence de plusieurs groupes distincts qui permettent de retrouver « l'existence de deux courants, nettement différents mais complémentaires qui entretiennent des liens

étroits avec le degré d'urbanisation des agglomérations où ils se manifestent :

« — un courant à dominante rurale constitué par les domestiques et salariés logés par leur employeur qui diminue avec l'accroissement de la taille des agglomérations; ce courant représente approximativement le tiers des isolés;

« — un courant plus important, que l'on peut qualifier « d'urbain », constitué par les deux autres tiers, dont l'évolution est opposée à la précédente. »

Cela est particulièrement vrai pour les garçons, de nombreuses nuances atténuent ce phénomène chez les filles.

Le tableau suivant précise ce phénomène :

| Catégories de communes | Nombre de jeunes isolés de 14 à 25 ans | | Nombre d'unités urbaines | Nombre moyen d'isolé par unité urbaine |
|---|--|-----|--------------------------|--|
| | Nombre absolu | % | | |
| Communes rurales (moins de 2.000 habitants) | 182.880 | 29 | 35.423 | |
| Moins de 5.000 habitants | 27.760 | 4,5 | 685 | 5 |
| De 5.000 à 9.999 habitants | 26.260 | 4,5 | 328 | 40 |
| De 10.000 à 19.999 habitants | 24.760 | 4 | 154 | 80 |
| De 20.000 à 49.999 habitants | 42.600 | 7 | 115 | 160 |
| De 50.000 à 99.999 habitants | 35.280 | 5,5 | 43 | 370 |
| Plus de 100.000 habitants | 130.140 | 21 | 41 | 820 |
| Agglomération parisienne | 158.660 | 25 | 1 | 3.174 |
| Total | 628.340 | 100 | 36.790 | 158.660 |

On trouve donc quatre grands groupes presque égaux :

- 1° les isolés restés en milieu rural (29 %),
- 2° les isolés d'origine rurale ou urbaine établis dans l'agglomération parisienne (25 %),
- 3° les isolés dans les 41 villes de plus de 100.000 habitants (21 %),
- 4° les isolés répartis dans les 1.325 autres communes (25 %).

Si la Région parisienne regroupe plus du quart des jeunes isolés, les autres régions de programme ne se partagent pas équitablement le reste : Rhône-Alpes en compte près de 8,5 %, les pays de la Loire 6,2 %, la Bretagne 5,5 % et la Provence-Côte d'Azur 4,6 %, alors que les moins touchées, Limousin et Franche-Comté n'en regroupent respectivement que 1,5 % et 1,2 %.

Les jeunes isolés étrangers (71.000) sont beaucoup plus concentrés : 82 %

d'entre eux sont établis dans seulement 7 des 21 régions de programme, dont plus de la moitié dans la région parisienne, et 20 % dans les quatre régions du Midi. Ces jeunes isolés étrangers représentent 26 % de l'ensemble des isolés de Provence-Côte d'Azur, 21 % de ceux de Lorraine, 18 % de ceux de la région parisienne et 16 % de ceux de Rhône-Alpes.

La densité des jeunes isolés, leur nombre par rapport à la population totale des mêmes âges, dans les différents départements semble en partie liée à la forme d'industrialisation : les départements industrialisés de longue date (Nord, Moselle) n'abritent que peu d'isolés du fait que les jeunes trouvent plus aisément à s'employer sur place. Les départements nouvellement industrialisés ou en voie d'industrialisation (Ille-et-Vilaine) connaissent de plus fortes densités. Inversement les taux sont très élevés dans les départements à caractère agricole (Manche : plus de 15 %).

LE LOGEMENT DES JEUNES ISOLÉS

Si 81 % des jeunes isolés habitent un logement « ordinaire » (1) (86 % de filles et 77 % de garçons) et 5 % dans des pièces indépendantes louées ou prêtées, on en trouve 13 % dans les hôtels et garnis (17 % de garçons et 8 % de filles) et 1 % dans les autres catégories de logement, de fortune, provisoire ou mobile.

(1) Définitions préalables des catégories de logement.

Les logements retenus dans la classification de l'I.N.S.E.E. forment six catégories dont il est nécessaire de rappeler la définition. (Les catégories de logement de l'I.N.S.E.E. comprennent en outre deux autres modes de logement (logement vacant, résidence secondaire) qu'il est inutile de prendre en compte dans l'étude présente.)

a) **Logement ordinaire** : La notion de logement ordinaire est une notion assez imprécise puisqu'elle recouvre à la fois les appartements, les studios indépendants, les pièces indépendantes dans la mesure où elles sont louées à des domestiques ou à des salariés logés.

Alors que l'on trouve 94 % des 14-18 ans dans des logements ordinaires, et 3 % dans les hôtels et garnis, ces proportions, passent pour les 23-25 ans à 20 % en hôtel et 72 % en logement ordinaire (qui regroupent les chambres indépendantes occupées par les domestiques et les salariés logés).

La presque totalité des isolés étrangers est logée soit en appartement ordinaire (72 %) soit en hôtel ou garni (26 %).

Ce sont les régions économiques à caractère agricole dominant qui connaissent les plus forts pourcentages d'isolés en logement ordinaire (Basse Normandie 94 %, Haute Normandie et Auvergne 91 %) à l'autre extrémité on trouve la Région parisienne (67,4), qui a les plus forts pourcentages d'isolés logés en hôtel (23,6).

Parmi les 26 % de jeunes isolés comptés comme « chefs de ménage » dans le recensement de 1962, 50 % sont locataires ou sous-locataires d'un meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni, 23 % locataires ou sous-locataires d'un local vide et 14 % logés par leur employeur (18 % de filles et 12 % de garçons). Pour les 74 % restant, 32 % sont logés en tant que domestiques ou salariés, 31 % chez des parents ou des amis et 11 % sont pensionnaires ou sous-locataires d'un chef de ménage. Nous trouvons donc plus d'un tiers des jeunes isolés logés par leur employeur (44 % de filles, 28 % de garçons), surtout dans l'Ouest et le

b) **Pièce indépendante** : louée, sous-louée ou prêtée à des particuliers. L'exemple type est la « chambre de bonne » à condition toutefois qu'elle n'abrite ni un domestique ni un salarié logé.

c) **L'hôtel et le « garni »** : Le garni, ou maison meublée, est différent de l'appartement loué meublé isolément dans un immeuble. Les « garnis » sont fichés à la Préfecture de Police au même titre que les hôtels.

d) **Construction provisoire.**

e) **Habitation de fortune.**

f) **Habitation mobile** : roulottes, péniches, etc.

Centre au contraire du Midi où il y a une plus forte proportion de jeunes logés chez des parents ou des amis, ce qui semble correspondre à des liens familiaux plus forts (en Corse 65 % des jeunes isolés sont logés chez des parents ou des amis).

Moins d'un jeune sur quatre vit absolument seul dans son logement (24 % de garçons, 20 % de filles), 52 % vivent dans des appartements où il y a entre 2 et 5 personnes, et 26 % où il y a plus de 5 personnes.

ORIGINES, MOTIVATIONS ET COMPORTEMENT DES JEUNES ISOLÉS

Cette partie de l'étude de la S.E. D.E.S. a porté uniquement sur les jeunes isolés des communes de plus de 20.000 habitants, celles d'ailleurs où des formules de logement en foyer peuvent être étudiées, et cherchait à « évaluer les attitudes psychologiques, familiales, sociales et professionnelles des jeunes isolés en tant que facteur d'isolement ainsi que la représentation des jeunes isolés et leurs motivations par rapport aux divers modes de logement ».

FAIBLE INFLUENCE DU CADRE FAMILIAL SUR L'ISOLEMENT

Sur l'ensemble des jeunes enquêtés 78 % avaient leurs parents vivants, 11 % n'avaient plus leur mère et 5 % plus leur père, 5 % n'avaient ni père ni mère. Moins de 10 % avaient des parents séparés et 18 % seulement avaient leur mère exerçant un emploi à l'extérieur du domicile.

Pour ces jeunes isolés dans les villes de plus de 20.000 habitants (58 % de l'ensemble des jeunes isolés) on constate une proportion importante de jeunes originaires de communes rurales, mais en nombre décroissant suivant la taille des agglomérations : 47 % originaires de communes rurales dans les villes de 20 à 50.000 habitants, 34 % dans les villes de plus de 100.000 habitants, 29 % dans l'agglomération parisienne; 86 % avaient eu une résidence stable avant d'être isolés.

« Le cadre familial d'origine et l'origine géographique n'ont pas révélé qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'isolement, contrairement à ce que l'on pouvait supposer; s'ils jouent peut-être un rôle tacite et difficilement mesurable, on ne peut y trouver en tout cas les motifs réels et directs qui amènent le jeune à quitter le domicile familial et à mener une vie isolée. »

DES MOTIFS PROFESSIONNELS

Parmi les diverses causes de l'isolement les raisons d'ordre professionnel et financier jouent le plus grand rôle : 63 % des jeunes isolés les citent. 31 % invoquent l'impossibilité d'exercer leur métier sur place et 18 % de l'apprendre (dont 48 % de ceux qui occupent un emploi dans le secteur industriel, et surtout par les jeunes originaires de communes rurales). 11 % déclarent avoir voulu améliorer leur salaire. Le désir d'améliorer le salaire a été avancé en outre, comme raison secondaire par 17 % des garçons et 16 % des filles.

Le désir de promotion n'a été invoqué comme raison principale que par 3 % et comme raison secondaire par 9 %.

Les causes d'ordre psycho-social ont joué un rôle bien plus faible : 3 % citent l'attrait de la grande ville comme raison principale et 7 % comme raison secondaire, cependant 8 % invoquent une mésentente familiale et 16 % une nette volonté d'indépendance, qui n'est pas réductible malgré tout à une mésentente familiale et qui s'exprime surtout chez les plus âgés.

L'exiguïté du logement familial n'a été citée que par 2 %. D'ailleurs moins de 1/5 des jeunes isolés déclarent que le logement familial est surpeuplé, 1/3 déclarent qu'ils habitaient un logement normalement peuplé et 46 % un logement sous-peuplé. Quant aux difficultés dues au manque de moyens de transports elles auraient joué un rôle tout à fait négligeable.

Ce sont donc des raisons avant tout économiques et professionnelles qui sont cause de l'isolement.

RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Alors que 6 % des jeunes isolés ne retournent jamais chez leurs parents (22 % de ceux ayant des parents séparés), plus de la moitié y vont une ou deux fois par mois, 16 % une ou deux fois par trimestre, les autres une ou deux fois par an ; la fréquence de ces visites est très liée à la distance qui sépare le jeune du domicile de ses parents : les visites d'une ou deux fois par mois au minimum sont pratiquées par 89 % des jeunes éloignés de moins de 75 km, 73 % de 75 à 125 km, 48 % de 125 à 225 km, 28 % de 226 à 525 km et pratiquement mille au-delà. Il faut d'ailleurs noter que 48 % des filles et 32 % des garçons sont à moins de 75 km du domicile de leurs parents (51 % des filles et 35 % des garçons de 14 à 18 ans).

36 % des jeunes déclarent s'entendre mieux avec leurs parents depuis leur isolement, les filles davantage que les garçons et les 23-25 ans plus que les moins âgés, ceux qui ont été isolés à 15 ans plus que ceux qui l'ont été à 20 ans (46 % contre 35 %).

Plus du quart des jeunes — sans compter les étrangers — sont financièrement aidés par leur famille (28 %). Cette aide diminue avec l'âge (40 % des 14-18 ans et 15 % des 23-25 ans) mais aussi avec le montant des ressources du jeune (60 % de ceux qui ont moins de 350 F par mois et 20 % de ceux qui ont plus de 850 F). Par contre 8 % envoient de l'argent à leur famille. Pour les étrangers il a été impossible de chiffrer ces aides). Il faut relever que le tiers des jeunes isolés disposent de plus de 650 F par mois (dont 10 % de plus de 850 F) et 30 % moins de 450 F (dont 16 % moins de 350 F).

On constate donc un détachement progressif du jeune par rapport à sa famille qui correspond d'ailleurs à un même détachement à l'égard de sa région d'origine. Ainsi à la question « Trouvez-vous pénible d'être

isolé de la famille ? » alors que 38 % des 14-18 ans ont répondu affirmativement, on trouvait 38 % des 19-22 ans et 30 % de 23-25 ans. 50 % de l'ensemble déclaraient que cela leur était indifférent et 17 % s'en trouvaient au contraire satisfaits.

35 % DE LOGEMENTS CONFORTABLES

L'enquête directe de la S.E.D.E.S. a permis de préciser les types de logement occupés par les jeunes isolés. Et bien qu'il y ait quelques points d'écart entre l'étude démographique et l'enquête directe, on peut obtenir une image vraisemblablement assez fidèle. Ainsi alors que l'étude avait déterminé 81 % des jeunes en logement ordinaire, l'enquête auprès des jeunes dans les villes de plus de 20.000 habitants en a touché 85 %, pour 12 % en hôtel ou garni et 3 % en logements divers.

Les jeunes en logements ordinaires se répartissent dans les types de logement suivants : pièce indépendante, de fonction au non : 39 % ; studios ou appartements indépendants : 17 % ; chambre dans l'appartement de parents : 7 % ; chez des amis : 5 % ; chez des personnes diverses : 17 % (avec quelques variantes suivant les régions).

Les logements de fonction concernent 23 % de ces jeunes, dont 59 % de ceux logés dans des pièces indépendantes et 26 % de ceux logés chez des personnes diverses. Si ces logements de fonction sont en majorité ceux des apprentis, domestiques et gens de maison, c'est-à-dire de jeunes travaillant dans des petites entreprises artisanales ou des familles, 14 % des pièces indépendantes parmi les 59 % attribuées à titre de fonction, sont occupées par des jeunes travaillant dans des entreprises de plus de cinquante salariés.

Le quart de ces jeunes isolés ont des loyers supérieurs à 126 F par mois, dont 13 % à plus de 176 F, qui concernent presque uniquement les studios, appartements et chambres d'hôtel. 23 % ont des loyers entre 76 et 125 F, 22 % entre 1 et 75 F et 30 % ont un loyer nul, correspon-

dant aux logements de fonction, les chambres chez des parents ou des amis et peut-être quelques studios d'étudiants dont les parents paient directement le loyer. Les prix payés par les jeunes pour leur loyer varient dans une proportion proche de celle de leurs ressources.

Les 3/4 vivent seuls dans leur logement. Cette proportion est plus élevée pour ceux qui vivent en hôtel et en pièce indépendante (4/5), mais moins élevée pour ceux qui habitent chez des parents ou des amis (2/3).

35 % disposent d'eau courante, de chauffage et de w.-c. dans l'appartement ou sur le palier, et peuvent faire leur lessive et leur cuisine. Les plus favorisés sont ceux qui logent dans des studios ou des appartements indépendants (75 %), puis chez des parents (64 %), les plus défavorisés : dans les pièces indépendantes (22 %) et chez des personnes diverses (28 %).

En ce qui concerne le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail il n'excède pas vingt minutes pour 63 à 73 % des jeunes. Dans la région parisienne cependant 30 % ont entre vingt et quarante minutes de trajet et 25 % plus de quarante minutes. Ils sont par contre plus éloignés des lieux de loisirs (55 % à moins de vingt minutes).

PEU DE POSSIBILITÉ DE CHOIX DU LOGEMENT

Près de la moitié des jeunes isolés ont trouvé leur logement par l'intermédiaire de relations personnelles, d'amis ou de collègues. Cette proportion va en croissant avec l'âge et est plus importante pour les garçons que pour les filles; près du quart par des services sociaux, des offices de logement ou la publicité et 18 % par des parents.

Si plus de 60 % ont choisi leur logement seul, 10 % ont effectué ce choix avec leurs parents et 19 % ont vu ce choix fait par des parents ou des tierces personnes. Il faut noter l'importance du rôle des parents.

Cependant près de la moitié des jeunes isolés déclarent avoir pris tel ou tel logement sans aucun choix : ils ont pris le seul logement qu'ils ont trouvé disponible, cela est particulièrement valable pour les jeunes logés en hôtel et en garni.

Pour ceux qui ont vraiment eu un choix à faire, la proximité du lieu de travail semble une raison dominante : 35 % des jeunes interrogés l'ont mentionné et 11 % la citent comme unique raison; le montant du loyer est cité par 25 %, mais 4 % seulement en font leur unique raison. Quand au confort, s'il est donné comme raison de choix par 20 % des jeunes, il n'est généralement considéré que comme un critère secondaire. 7 % seulement ont mentionné la proximité des loisirs comme un élément de leur choix.

En ce qui concerne les éléments d'ordre psycho-social 50 % des jeunes ont déclaré qu'ils n'avaient pour eux aucune importance. 10 % n'ont pas répondu. Cependant 16 % ont retenu la possibilité de recevoir librement des visites comme étant leur unique raison (et 23 % ont fait intervenir cette raison dans leur choix), 13 % ont considéré la proximité de camarades et 7 % ont précisé : de camarades originaires de la même région, 7 % ont cité la proximité de membres de la famille.

Malgré l'ambiguïté probable des réponses à ces questions il faut retenir que les jeunes isolés n'ont que rarement l'occasion de choisir vraiment et personnellement leur logement, puisque sur les 29 % qui déclarent avoir fait un choix personnel 48 % invoquent la contrainte; pourtant 81 % de l'ensemble de ces jeunes se déclarent satisfaits, et 60 % sans aucune réserve, les filles et les plus jeunes étant plus souvent satisfaits que les garçons et les plus âgés, et les jeunes habitant en studio et appartement indépendant ou en chambre chez des parents plus satisfaits aussi que les jeunes logeant en hôtel. Parmi ces derniers on relève 36 % d'insatisfaits contre 1/3 de très satisfaits.

46 % seulement apportent des critiques à l'égard de leur logement. Manque de confort : 18 % de garçons et 15 % de filles, surtout dans les chambres indépendantes. Eloignement des lieux de travail : 10 %, et des lieux de loisirs : 6 %. Le manque d'indépendance est noté par 20 % et le sentiment d'isolement 16 %, dans le chapitre des critiques à apporter au logement, car, à la question plus directe : « Vous sentez-vous isolé dans votre logement ? » 28 % des jeunes ont répondu affirmativement, les garçons plus que les filles (30 % contre 26 %) et alors que ce sentiment décroît avec l'âge pour les filles, il varie inversement pour les garçons. Le type de logement joue un rôle très important aussi dans ce sentiment ressenti par 46 % des jeunes logés en hôtel et 34 % des jeunes logés en chambre indépendante pour 17 % par les jeunes habitants des studios et appartements indépendants et presque inexistant pour les jeunes logés chez des parents ou des amis.

LES FONCTIONS DU LOGEMENT

En dehors de sa fonction primitive de « gîte » le logement doit remplir différentes fonctions complémentaires correspondant aux aspirations et à la conduite de l'habitat. L'enquête posait quelques questions destinées à évaluer les représentations que les jeunes se font des fonctions de leur logement et d'autre part de l'adéquation des logements aux motivations de ces jeunes.

Alors que près de la moitié des jeunes interrogés déclaraient ne pas pouvoir recevoir librement dans leur logement, 54 % reçoivent fréquemment des camarades à leur domicile, ces pourcentages croissant avec l'âge des jeunes (41 % des 14-18 ans, à 61 % des 23-25 ans) et variant avec le type de logement : de 36 % pour les jeunes logés chez des amis ou des personnes quelconques à 80 % pour ceux logés en studio et appartement indépendant (53 % de ceux logés en pièce indépendante et 57 % de ceux logés chez des parents).

66 % s'intéressent à la décoration, l'équipement et l'installation de leur logement, et les filles beaucoup plus que les garçons (72 contre 57 %) et varie de 80 % pour ceux logés en studio à presque rien pour ceux logés en hôtel).

57 % prennent des loisirs chez eux, les plus forts pourcentages concernant les jeunes logés en studios et appartement indépendant (70 %), les plus faibles : les jeunes logés chez des personnes diverses (47 %) et en hôtel (50 %).

Au total cependant 41 % des jeunes interrogés ont apporté une réponse négative à deux de ces trois questions.

« On peut avancer que les hôtels et garnis ne répondent pas au désir des jeunes, c'est à ce mode de logement qu'ils seraient le moins attachés, conclut l'enquête de la S.E.D.-E.S, on peut donc affirmer que le fait de se désintéresser de son logement et de le considérer seulement comme un abri n'est généralement pas dû à la psychologie du jeune isolé. La cause principale de ce phénomène est inhérente au logement lui-même qui ne correspond pas aux représentations que les jeunes se font de ses fonctions : l'intérêt porté au logement serait d'autant plus grand que celui-ci serait mieux adapté aux motivations et aux tendances des jeunes dont la situation actuelle semble indiquer une certaine frustration latente ou inconsciente ».

LE TYPE DE LOGEMENT SOUHAITÉ

Parmi les 40 % de jeunes insatisfaits de leur logement 15 % souhaitent un studio ou un appartement indépendant, 4 % des pièces indépendantes et 3 % habiter chez les parents. 15 % n'ont pas répondu et les souhaits de logements en foyer de jeunes (2 %) et en hôtel (1 %) ne sont pas significatifs.

L'élément cité par les 3/4 des jeunes dans les critères de souhait d'un logement est le confort; viennent ensuite l'indépendance (59 %),

la proximité du lieu de travail (54 %), le loyer peu élevé (50 %), la possibilité de contacts humains (25 %) et l'atmosphère familiale (15 %), ces deux derniers éléments prenant moins d'importance pour les plus âgés et pour les garçons en général.

44 % envisagent de payer un loyer de 25 à 125 F, 28 % de 126 à 175 F, 14 % de 176 à 225 F et 13 % seraient prêts à payer plus de 225 F. Les loyers supérieurs à 175 F sont surtout acceptés par ceux qui désirent un studio ou un appartement indépendant.

LES JEUNES ISOLÉS ET LES FOYERS

L'enquête de la S.E.D.E.S. ayant pour but de faciliter l'élaboration des prévisions en matière de foyers de jeunes travailleurs une série de questions a été consacrée à l'attitude des jeunes isolés à l'égard des foyers. Il apparaît nettement que la plupart des jeunes ignorent les foyers : 11 % n'en ont jamais entendu parler et 50 % n'en ont qu'une connaissance très vague. 18 % « en ont entendu parler » et 21 % en ont une connaissance personnelle, soit pour y avoir séjourné (11 %) soit pour en avoir fréquenté les activités (10 %).

Alors que 9 % des jeunes interrogés ont déclaré souhaiter habiter un foyer de jeunes travailleurs contre 22 % qui rejetaient le foyer), 80 % ont répondu qu'ils étaient favorables en réponse à « des logements réservés à des jeunes et comprenant des possibilités de biens collectifs et individuels ainsi que des activités éducatives ». Les pourcentages sont d'ailleurs très variables en fonction des régions et si 85 % des réponses sont favorables dans la région parisienne, 84 % dans le Centre, on n'en trouve que 66 % dans le Sud-Est et 64 % dans l'Ouest. Ceux qui connaissent le mieux les foyers sont les plus favorables.

Le dépouillement des réponses libres à une question ayant trait aux représentations des foyers chez les

jeunes fait ressortir que pour la seule région parisienne, les qualités des foyers, aux yeux des jeunes ayant répondu sont, d'abord la modicité du loyer (1/2), la possibilité de ne pas se sentir isolé (près de 1/3) et l'ambiance jeune de camaraderie (1/5), ce qui semble privilégier la fonction gîte, mais laisse une place importante au rôle d'accueil, à la fonction d'aide sociale et de substitut familial.

Les défauts reprochés aux foyers sont essentiellement le manque d'indépendance (58 %), la vie collective (18 %) et les camarades imposés. D'autres critiques concernent la rigueur de l'administration et l'organisation trop stricte, le mélange des catégories sociales, la fréquence des mésententes, le manque de calme pour l'étude et il semble même que certains regrettent la trop grande précocité de la limite supérieure de l'âge d'admission en foyer. Les jeunes qui ont séjourné en foyer reprochent plus particulièrement la rigueur des horaires et la stricte réglementation des visites.

Par ailleurs 80 % des jeunes admettent bien que le foyer soit animé par un adulte, 64 % préféreraient des foyers de moins de 50 lits (23 % de 50 à 100 lits et 14 % plus de 100 lits). Les plus âgés semblent plus favorables aux foyers plus petits, ainsi que les filles en général.

Un tiers des filles et 2/3 des garçons souhaiteraient la mixité des sexes dans les foyers et 62 % préféreraient la mixité sociale à une spécialisation — surtout les étudiants et les ouvriers (64 et 66 %). Les moins favorables à la mixité sociale sont les personnels de service.

LES BESOINS EN FOYERS

Il nous semble nécessaire d'insister sur le fait que les besoins en foyers de jeunes ne sont pas uniquement déterminés par les effectifs des jeunes isolés. Il est capital, en effet, de rappeler ici que toute cette étude concerne les jeunes vivant effectivement en dehors de leur milieu familial et n'a pu, par définition, s'intéresser aux jeunes gens et aux



Ci-dessus : salle de séjour du foyer de jeunes travailleurs d'Angers. Ci-dessous : une chambre du foyer des Hauts-de-Belleville. Photos X



jeunes filles qui sont encore au domicile de leurs parents, mais qui sont peut-être à la veille de le quitter. Or il est très possible, sinon probable, que la clientèle potentielle majeure des foyers se trouve dans cette situation et que bien des pensionnaires des foyers sont passés directement du milieu familial au foyer, sans connaître la « situation intermédiaire d'isolement » qui a seule été analysée dans notre étude.

Il semble donc que les besoins en foyers de jeunes travailleurs (ou d'étudiants) soient conditionnés par deux séries de facteurs, les uns agissant dans le sens d'une expansion des foyers, les autres dans le sens de leur diminution.

1° Facteurs positifs

a) Le surpeuplement des logements.

Le surpeuplement des logements peut dégager une clientèle potentielle non négligeable d'autant plus que, d'après les informations recueillies auprès des responsables de ces institutions, la plupart des jeunes placés dans les foyers le sont par leurs parents.

b) La réforme de l'enseignement technique.

Dans la mesure où cette réforme, à l'étude actuellement, s'orienterait dans le sens d'un abandon de l'internat (étant donné le déséquilibre entre les effectifs nouveaux et la capacité en lits) elle pourrait entraîner la formation d'une clientèle pour

les foyers. Mais ce facteur reste très aléatoire, car il peut exercer une action tout opposée à la création de foyers, notamment si la capacité d'accueil de l'enseignement technique s'accroît.

2° Facteurs négatifs

a) L'amélioration des conditions de logement.

La libération de petits logements par les ménages en expansion (dont les besoins en surface habitée deviennent plus importants) pourrait constituer un facteur de diminution du nombre nécessaire de foyers, dans la mesure où ces petits logements seraient libérés non seulement au profit des personnes âgées ou des jeunes ménages mais aussi en faveur des jeunes célibataires.

b) La psychologie des jeunes isolés conditionne aussi pour une part importante et d'une manière restrictive les besoins en foyers. L'enquête a montré en effet qu'un très grand nombre (22 %) des jeunes isolés ne sont pas attirés par les foyers, dans lesquels il est possible qu'ils redoutent de ne pas jouir d'une liberté suffisante.

Ce facteur est — à notre avis, d'une importance capitale —. Il est à noter cependant qu'il faut tenir compte d'une évolution éventuelle de l'état d'esprit des jeunes, dans la mesure où des informations mieux dirigées viendraient faire évoluer les foyers eux-mêmes et la psychologie des jeunes. »

*Au sommaire du prochain numéro
des Informations Sociales*

LES MOUVEMENTS DE POPULATION EN FRANCE
